

HALLUIN
Anjour'hui, dimanche 30 décembre:
Pharmacie de service: M. Emile Graya, place de l'Église.

Les accidents de la circulation
Samedi, vers 3 h., l'automobile conduite par M. Antoine Angoulon, négociant, demeurant 25, rue de la République, a tamponné la voiture hippomobile de M. Louis Muller, qui stationnait devant son domicile, 102, rue du Brun Pain.

M. JULES NOLLET
PREND SA RETRAITE
Un vieux fonctionnaire de la ville et l'un des plus dévoués, M. Jules Nollet, agent de police attaché au Secrétariat général de la ville, vient de quitter son poste pour aller à la retraite.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS.
Vendredi, à 10 h. 30, il a été procédé à diverses adjudications.
Ont été déclarés adjudicataires: M. Albert Derudder, 107, rue de l'Industrie à Wervicq-Sud, Rabais de 29,35 %.

M. JULES NOLLET
PREND SA RETRAITE
Un vieux fonctionnaire de la ville et l'un des plus dévoués, M. Jules Nollet, agent de police attaché au Secrétariat général de la ville, vient de quitter son poste pour aller à la retraite.

LES ADJUDICATIONS.
Elles ont eu lieu à la Mairie, à 14 h. En voici les résultats:
Entretien et réparation des propriétés communales en 1936 et 1938. — 1er lot: Maçonnerie et plâtrerie; Adjudicataire, M. Candau, avec un rabais de 35 %.

LA CAISSE D'ÉPARGNE EN 1934
Voici un résumé des opérations effectuées en 1934, par la Caisse d'épargne d'Halluin:
Les versements au nombre de 1.052 dont 109 nouveaux ont produit 1.326.762 fr.

MOUVAUX
LA FÊTE DE NOËL
A L'UNION DES FAMILLES
NOMBREUSES
Aujourd'hui, dimanche, à 16 h., aura lieu dans la salle des fêtes de la rue Saint-Pierre (arrière l'église du Sacré-Coeur) la fête de famille offerte à tous les membres adhérents.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

MARCO-EN-BARGEUL
L'arbre de Noël des enfants
des écoles libres du Pont-de-Marcq
Une charmante fête de famille se déroulera aujourd'hui, dimanche, à 16 h., dans la salle Notre-Dame des Victoires, rue Jean-Jaures, à l'occasion de l'arbre de Noël des écoles libres du Pont-de-Marcq.

Les sociétés de la Musique municipale
L'Excellente Harmonie Municipale de Roubaix effectuera dimanche prochain 6 janvier ses visites traditionnelles à l'occasion du renouvellement de l'année. Le matin, à 11 h., la société ira coller une lettre à M. l'abbé Decoutin, curé de la paroisse et à M. Léon Desobry, vice-président d'honneur. Dans l'après-midi à 14 h., elle se rendra chez M. Paul Dubout-Dessilly, son nouveau président et chez M. Charles Mollet, maire, pour leur porter ses souhaits.

AVIS AUX CULTIVATEURS.
Le grand concours national de broderie aura lieu au Palais des Expositions, porte de Valenciennes, à Paris, le 25 janvier prochain. Les cultivateurs de ce concours désirant y participer doivent se faire inscrire au Secrétariat général de la Ville de Roubaix, 10, rue de la République, à Roubaix, le 25 janvier.

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

LES ANCIENS COMBATTANTS (U.V.O.)
M. Jules Nollet, ancien combattant de la guerre de 1914-18, a été nommé président de la section de Roubaix de l'Union des Vétérans des Anciens Combattants (U.V.O.).

Les maussades, les pessimistes ne boivent jamais
OFFREZ
DES BIJOUX D'OR.
Tribunaux

Un incident à Béthune dans la batterie
A la gare d'eau de Béthune, plusieurs batteries se sont opposées au déplacement de la péniche «Est» et jetèrent des pierres au patron, M. Davaine, qui fut étalé et porté à l'hôpital. Le bateau quitta Béthune escorté par les gendarmes et la police.

Mauberge ne sera pas démantelé
Le projet de démantèlement de Mauberge, comprenant, par la partie des remparts situés sur la rive droite de la Scarpe, un terrain d'environ 6 millions, n'a pu être incorporé au plan Marquet parce qu'il n'offre pas des garanties suffisantes. Les établissements de crédit auxquels la ville s'était adressée ont fait défaut.

On trouve mort dans sa chambre, à Maubeuge, un ingénieur asphyxié par le gaz
M. Maurice Herbet, âgé de 30 ans, ingénieur aux Etablissements Delattre et Frossard, a été trouvé mort dans sa chambre garnie de la rue de France, à Maubeuge. Le robinet du gaz de la chambre était fermé, la mort a été vraisemblablement provoquée par une fuite accidentelle.

Un camion démolit une façade à Lesquin
En prenant son virage un peu au-dessus du passage à niveau de Lesquin, M. Mandu a vu son camion démolir la façade d'une maison de transport de Lille. Le conducteur de ce véhicule voulut éviter l'auto de M. Mauche, mais heurta le véhicule alla donner dans la façade d'un café voisin qui fut démolie.

Une prise importante de tabac de fraude à Mortagne-du-Nord
Les douaniers ont surpris à Mortagne-du-Nord six fraudeurs qui essayaient de passer en France 225 kilos de tabac belge. Ils ont saisi 142,35 francs. A la faveur de l'obscurité, les fraudeurs purent prendre la fuite.

Une tentative de sabotage à Avesnes-le-Sec
Il y a quelques jours, la locomotive d'un train du Cambriens arrivant à Denain 17 h. 28, éprouvait une secousse violente en passant à Avesnes-le-Sec. Cette secousse avait été provoquée par une barre de fer placée sur le rail.

Un acte de banditisme à Locelles
Vers 16 h. 30 samedi, M. Ruyk-Beauvois, de Rumegies, recevait d'Herbeux un individu qui se présenta comme un représentant de la Faculté de Droit, 2, rue Royale; Librairie Gierd, 2, rue Royale; Librairie Agache, 17, rue des Capucins; Librairie Mison, Coupleux, 21, rue Esquermoise.

PAS-DE-CALAIS
Les banquiers Cammas et Massot
Après avoir entendu les banquiers Cammas et Massot, la Chambre de Conseil de Saint-Omer, qui avait à statuer sur leur mise en liberté provisoire, a décidé de prononcer leur mise en liberté.

SOMME
Coudanné, un boucher amiénois se pourvoit en appel
Maxime Loiseux, le boucher d'Amiens condamné pour avoir vendu au marché de la viande de veau impropre à la consommation, a signé son pourvoi en appel.

LAISNE
Une automobile se jette sur un arbre près de Vervins
Sur la route nationale n° 2, entre Froldestrées et Etréaupont, près de Vervins, une automobile a dérapé et s'est jetée sur un arbre.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Petite Correspondance
D.N.C.C. — L'impression est estimée d'après sa valeur réelle au jour du dépôt.

Un Conseil de Cabinet
Sous la présidence de M. Thoinet, premier ministre, les membres du Gouvernement se sont réunis samedi après-midi à Washington en conseil de cabinet.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.

LES ARRÊTÉS-LOIS
L'entrée en vigueur de l'arrêté-loi relatif aux Bourses de valeurs et au régime de change est reportée au 1er février.